

« *En attendant Godot?* »

**Analyse annuelle du Budget fédéral
Budget 2008**

**Conférence canadienne des arts (CCA)
www.ccarts.ca**

Table des matières

Résumé

Introduction

L'ensemble de la situation

Le ministère du Patrimoine canadien

Développements dans les sous-secteurs culturels 15

Arts

Patrimoine

Industries culturelles

Autres dépenses

Divers : Autres développements courants

Annexe :

Dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis, Total du Budget principal et du Budget supplémentaire pour l'exercice 2007-2008

« En attendant Godot? »
Conférence canadienne des arts
Analyse annuelle du Budget fédéral

Résumé

Dans son Analyse du Budget fédéral 2008, la Conférence canadienne des arts (CCA) examine le financement fédéral de 2007-2008 à 2008-2009 destiné au ministère du Patrimoine canadien, aux organismes culturels et aux sociétés d'État; elle se penche aussi sur les changements organisationnels et en matière de financement à l'intérieur du ministère du Patrimoine canadien, sur le financement fédéral des programmes clés des industries culturelles, des arts et du patrimoine et sur d'autres développements notables touchant le secteur.

L'analyse de cette année vous est présentée sous le titre de la fameuse pièce de Samuel Beckett. Le point d'interrogation à la fin met en valeur l'ambivalence et l'incertitude qui continuent de caractériser le secteur culturel en ce moment, en dépit de la stabilité générale du financement entre l'exercice précédent et l'exercice courant. Il est encore difficile, après presque trois ans, de cerner la position que le gouvernement pourrait prendre à l'égard de la culture, puisqu'il s'apprête peut-être à resserrer les cordons de sa bourse conformément à ses priorités connues, dans le contexte d'une économie morose et de la disparition des excédents budgétaires, en particulier en raison des diminutions de la TPS.

Certaines constatations s'imposent. En premier lieu, **stabilité** semble le maître-mot : les niveaux globaux de financement ont été très bien maintenus dans le Budget 2008; à peu près toutes les organisations examinées dans l'analyse n'ont pas connu de variation de financement supérieure à 4 %, et le secteur pourrait profiter d'autres dépenses dans le processus du budget supplémentaire. C'est certainement une bonne nouvelle pour le secteur. En second lieu, le financement des subventions et des programmes de contributions clés du ministère du Patrimoine canadien est également assez semblable, à l'exception notable de *Culture canadienne en ligne*, dont le financement s'est évaporé complètement, de façon assez surprenante, dans le Budget 2008.

Mais la réorientation apparente de la démarche du gouvernement à l'égard du secteur culturel suscite des préoccupations très réelles, comme le manque de transparence et de prévisibilité du processus décisionnel, particulièrement en ce qui a trait aux arts et à la culture. La culture n'est pas au nombre des priorités du gouvernement, et l'intérêt du ministère du Patrimoine canadien pour les grandes politiques et les engagements à long terme semble s'être atténué, comme l'illustre le fait que nous attendons encore la nouvelle politique muséale dont tous les partis politiques et les intéressés respectifs, dans un grand consensus, souhaitaient l'élaboration il y a presque quatre ans.

Et il n'est pas rassurant de voir que la plus grande partie du nouveau financement destiné au ministère du Patrimoine canadien au cours des trois dernières années a profité au sport (en grande partie pour les Jeux olympiques de Vancouver 2010) et aux nouveaux programmes culturels ciblant les événements communautaires à l'échelle locale. De plus, même si le Ministère indique qu'il demandera le renouvellement de la plupart des programmes qui faisaient partie de ce qui était *Un avenir en art*, ces engagements ne sont aucunement des garanties, parce que les gouvernements peuvent changer d'idées à pied levé.

L'analyse confirme que le gouvernement semble favoriser un rôle accru du secteur privé dans le domaine culturel et qu'il envisage d'installer des institutions culturelles nationales à l'extérieur de la Région de la capitale nationale, comme on l'a vu dernièrement dans le processus de détermination de l'emplacement du Musée du portrait du Canada, et aussi en ce qui a trait au Musée canadien des droits de la personne.

De façon plus particulière, l'analyse indique qu'en commençant avec le Budget principal des dépenses, les dépenses ministérielles globales vont augmenter au cours du présent exercice par rapport au précédent (***ce sont des chiffres qu'on doit interpréter avec prudence, parce qu'ils n'incluent pas les dépenses du budget supplémentaire***). Si c'est certainement une bonne nouvelle pour le ministère, elle masque la distribution des changements des dépenses dans les diverses activités de programme. L'augmentation la plus importante (46,1 millions de dollars) s'applique au deuxième résultat stratégique du ministère, « Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens », qui *n'inclut* pas les programmes pour les arts, le patrimoine ou les industries culturelles.

Les dépenses destinées au premier résultat stratégique, « Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde », qui comprend les programmes pour les arts, le patrimoine et les industries culturelles, sont diminuées de 17,8 millions de dollars en 2008-2009 par rapport à 2007-2008. Certaines sous-activités de programme voient leur financement augmenter (1,7 million de dollars et 19,5 millions de dollars de plus respectivement pour « la préservation du patrimoine du Canada » et « l'accès à la culture du Canada ») et d'autres recevront moins d'argent (diminutions de 1,5 million de dollars et de 37,5 millions de dollars respectivement pour « la création de contenu canadien et l'excellence des performances » et « la viabilité de l'expression culturelle et de la participation »).

Disons simplement pour le moment que ***les changements globaux des dépenses au Ministère semblent favoriser le deuxième résultat stratégique par rapport au premier***. Si la proportion du financement ministériel global du premier résultat stratégique était 57 p. 100 en 2007-2008, elle a diminué à 54,6 p. 100 en 2008-2009. Si la baisse est petite, il sera important pour le secteur de surveiller ces chiffres sur une base continue étant donné que les dépenses ministérielles au titre des arts, du patrimoine et des industries culturelles sont entreprises par l'entremise du premier résultat stratégique. Et le gouvernement attise nos préoccupations quand on sait qu'il pourrait procéder bientôt à certaines diminutions importantes de financement, particulièrement en ce qui a trait au premier résultat stratégique du Ministère, dont le financement est censé passer de 759,7 millions de dollars en 2008-2009 à 624,3 millions de dollars en 2009-2010 et à 454,7 millions de dollars en 2010-2011. Si ces déclin se concrétisent, la proportion des dépenses globales du Ministère au titre de son premier résultat stratégique diminuera à 52,6 p. 100 en 2009-2010 et à 46,6 p. 100 en 2010-2011.

Encore une fois, il faut interpréter ces chiffres avec une extrême prudence étant donné que le Parlement vote seulement le Budget principal des dépenses annuel (2008-2009) et que les prévisions de dépenses peuvent donc changer d'ici 2009-2010, y compris par l'entremise du renouvellement des programmes. D'ailleurs, le *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009* du Ministère indique ***qu'au cours des deux prochaines années, une somme de 342,3 millions de dollars d'argent destinée au financement des programmes sera éliminée graduellement*** (184,7 millions de dollars en 2008-2009 et 157,6 millions de dollars en 2009-2010) – approximativement le montant des déclin indiqués dans les prévisions des dépenses. Les principaux programmes qui seront éliminés graduellement incluent divers volets du programme *Un avenir en art* (107,5 millions de dollars), le Fonds canadien de télévision (99,6 millions de dollars), le Programme communautaire de reconnaissance historique (15,1 millions de dollars), Vancouver 2010 (42,5 millions de dollars) et Québec 2008 (21,5 millions de dollars).

Le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère (RPP) indique qu'il demandera le renouvellement des programmes suivants du programme « Un avenir en art » : le Fonds de la musique du Canada, le Fonds des nouveaux médias du Canada (Fonds pour le multimédia), le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien et Espaces culturels Canada. ***Il demandera également le renouvellement des programmes suivants du secteur culturel :*** le Fonds canadien de télévision, le Fonds du Canada pour les magazines, TV5 Québec-Canada, le Programme des arts, de la culture et de la diversité, le Programme national de formation du Secteur du film et de la vidéo,

le Programme d'aide aux publications, le Programme des biens culturels mobiliers, le Programme d'aide aux musées, le Programme communautaire de reconnaissance historique, et le Programme de célébration, de commémoration et d'apprentissage. Les autres programmes dont il demandera le renouvellement sont Échanges Canada, Katimavik, le Programme des autochtones, le Programme d'amélioration des langues officielles, le Programme du multiculturalisme, le Programme des droits de la personne et le Programme d'études canadiennes.

Le RPP indique aussi que le ministère demandera **peut-être** le renouvellement des volets suivants du programme *Un avenir en art* : le Programme de développement de l'industrie de l'Édition et le Programme national de formation dans le secteur des arts. Évidemment, il énonce qu'il *ne demandera pas* le renouvellement de Vancouver 2010, de Québec 2008, du 49^e Congrès eucharistique international et des Jeux autochtones, étant donné que ces événements auront eu lieu quand les programmes auront été éliminés graduellement.

Il ne faut pas considérer ces engagements de renouvellement de programmes comme des garanties. Le gouvernement « peut se revirer de bord sur un dix cents », comme on dit dans les chaumières. D'ailleurs, le *Rapport sur les plans et les priorités* indiquait que le Ministère allait demander le renouvellement du programme Culture canadienne en ligne qui, comme il a été annoncé dans le Budget 2008, a été complètement supprimé par le gouvernement. Néanmoins, la CCA a contacté le Ministère concernant ces renouvellements pour déterminer si celui-ci prévoit demander le renouvellement de ces programmes aux mêmes niveaux de financement, ou à des niveaux plus élevés ou moins élevés; nous avons aussi demandé au Ministère de nous éclairer sur le degré de probabilité qu'il demandera le renouvellement de ces programmes dont il est indiqué qu'ils pourraient être renouvelés.

La réponse du Ministère confirme qu'il ne faut pas prendre les engagements de renouveler les programmes pour des garanties. Même en ce qui concerne les programmes dont il est indiqué dans le RPP que Patrimoine canadien demandera le renouvellement, le Ministère dit qu'il ne serait pas convenable de faire des commentaires sur la probabilité de renouvellement du financement à l'heure actuelle et déclare aussi que le renouvellement dépend de divers facteurs, incluant les priorités du gouvernement.

Dans le cas particulier du *Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)*, le programme fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence et de son efficacité à offrir les résultats et les services aux Canadiens. La décision de renouveler ou non le financement de ce programme (et si oui, à quel niveau) ne sera pas prise avant la fin de l'évaluation. Dans le cas du Programme national de formation dans le secteur des arts, le programme a été renouvelé en septembre 2007, pour une période de cinq ans, jusqu'en mars 2013 (pour une raison ou une autre, cela n'était pas mentionné dans le RPP).

« En attendant Godot? »
Conférence canadienne des arts (CCA)
Analyse annuelle du Budget fédéral

Introduction

L'analyse de cette année, qui vous est présentée sous le titre de la fameuse pièce de Samuel Beckett, cherche à saisir les principaux thèmes du budget de cette année. Le point d'interrogation à la fin met en valeur l'ambivalence et l'incertitude du secteur culturel en ce moment.

Comme dans la pièce de Beckett, le secteur culturel n'en finit plus d'attendre, non pas après une figure transcendante dans notre cas, mais plutôt parce que nous voulons mieux comprendre comment les grandes réductions envisagées par le gouvernement vont affecter les dépenses pour la culture. L'arrivée au pouvoir du gouvernement minoritaire Harper en 2006 a suscité beaucoup d'inquiétudes entourant le sort de la politique culturelle et de l'engagement de dépenses fédérales dans ce secteur. Les signaux ont varié, de l'augmentation permanente de 30 millions de dollars du budget de base du Conseil des Arts du Canada aux grandes réductions des budgets du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour soutenir la diplomatie culturelle et au manque d'appétit pour rien d'autre que des engagements à court terme, que ce soit pour la CBC/SRC ou envers le Fonds canadien de télévision.

Si le gouvernement n'a pas encore entrepris de réductions de financement à grande échelle dans le secteur culturel, il a été un peu réticent à concrétiser ses engagements comme une nouvelle politique muséale, dont il avait été un ardent partisan quand il était dans l'opposition. De plus, le gouvernement a entrepris des réductions de financement ciblées, en annulant notamment le Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales dans le Budget 2006, en réduisant le Programme d'aide aux musées à l'automne 2007 et en faisant disparaître le programme Culture canadienne en ligne dans le budget de cette année. Les deux dernières de ces mesures ont été prises dans les processus de réaffectation des dépenses, où le Conseil du Trésor demande aux ministères de déterminer les secteurs où les dépenses peuvent être réduites, pour les réaffecter ensuite à des programmes « prioritaires » (exclusivement du point de vue du gouvernement). En ce qui concerne les programmes qui ont fait l'objet d'une réaffectation des dépenses, il est très difficile de comprendre la genèse des changements. La communauté culturelle se trouve souvent bousculée par des réductions à propos desquelles rare sont ceux et celles qui ont été consultés, s'il y en a qui l'ont été.

Néanmoins, même avec la morosité de l'économie américaine et la possibilité que le gouvernement du Canada « se serre la ceinture » si le même mauvais sort devait affliger l'économie canadienne, le budget de cette année ne prévoit pas de diminutions massives des dépenses dans le secteur culturel. Faudrait-il penser alors, comme dans la pièce de Beckett, que Godot n'arrivera jamais et que le secteur s'inquiète inutilement?

La réponse à cette question n'est pas encore connue mais, entre-temps, la politique culturelle fédérale semble être réorientée graduellement. Il n'est pas clair du tout que le gouvernement accorde une priorité élevée aux arts et à la culture dans son programme global. Deuxièmement, à l'intérieur du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien lui-même, les priorités clés pour le secteur ne semblent pas partagées par le gouvernement. La politique muséale longtemps attendue semble être disparue complètement de l'écran radar des priorités du ministère du Patrimoine canadien, comme l'examen de la CBC/SRC avant elle, et l'engagement du gouvernement de procéder à la mise en oeuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la diversité des expressions culturelles semble s'étioler puisque le Rapport sur les plans et les priorités n'en parle pas.

Toutefois, l'engagement de co-financer le Centre mondial du pluralisme avec la Fondation Aga Khan est un développement louable qui démontre le penchant du gouvernement pour les partenariats publics-privés et la promotion de la diversité dans le monde entier.

Le gouvernement envisage clairement en effet un plus grand rôle du secteur privé dans la prestation des programmes et des services, y compris dans le secteur culturel. Le Budget 2007 a créé la Fiducie nationale du Canada pour promouvoir la protection du patrimoine, et il fournissait seulement du financement de démarrage à l'organisme, le financement à long terme étant censé provenir sous la forme de dons. Le gouvernement a également indiqué que la Fiducie sera administrée et dirigée par « des membres du secteur privé ». Même démarche pour le Musée du portrait du Canada et le Musée canadien des droits de la personne. Les deux sont développés avec une participation importante du secteur privé et un concours de soumissions entre neuf villes canadiennes a été organisé pour le Musée du portrait. Le Budget 2008 a également annoncé la création de PPP Canada Inc., une société d'État pour soutenir les partenariats publics-privés, et la création d'un Fonds pour les partenariats publics-privés (Fonds pour les PPP) de 1,257 milliard de dollars pour soutenir les initiatives de partenariat public-privé. D'autre part, des mesures comme l'abolition du reste de l'impôt sur les gains en capital réalisés lors de dons d'actions aux organisations caritatives a certainement aidé des organisations artistiques connues à recueillir de l'argent, mais nous ne connaissons pas d'étude analysant l'incidence réelle de telles mesures sur l'ensemble du secteur culturel.

Même si le gouvernement a dit qu'il serait plus transparent, les décisions prises dans le secteur culturel continuent de manquer souvent singulièrement de transparence. Le processus de réaffectation des dépenses mentionné ci-dessus est très opaque, et les réductions des dépenses sont imposées aux programmes sans consultation apparente du secteur culturel. Les raisons-d'être des réductions annoncées ne sont pas toujours évidentes. De la même façon, le gouvernement fait souvent des annonces qui ne semblent pas donner lieu à beaucoup de suivi, ce qui complique la tâche de suivre le progrès des initiatives importantes. L'annonce en 2006 de la création du Centre mondial du pluralisme, le partenariat public-privé avec la Fondation Aga Khan mentionné ci-dessus, fait partie de cette catégorie, comme la Fiducie nationale du Canada et le processus d'élaboration et d'évaluation des soumissions pour le Musée du portrait du Canada.

Une bonne partie du nouveau financement pour le ministère du Patrimoine canadien au cours des trois dernières années est allée au sport, en grande partie pour les Jeux olympiques de Vancouver 2010. S'il y a eu une certaine part de nouveau financement pour la culture (par exemple une augmentation importante du financement de base du Conseil des Arts du Canada et du financement pour les infrastructures pour les institutions culturelles nationales), une partie de ces fonds semble plus concentrée au niveau local (le nouveau programme des festivals et les augmentations considérables pour l'initiative des célébrations du Canada), laissant supposer une réorientation de la politique culturelle en faveur des intérêts locaux, peut-être comme façon de permettre aux députés de valoriser leur profil dans les communautés locales.

Finalement, le gouvernement semble déterminé à installer des institutions culturelles nationales à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Le Musée canadien des droits de la personne et le Musée du portrait du Canada illustrent ce désir. Le Musée des droits de la personne est le premier musée national censé être installé à l'extérieur de la région de la capitale et, si Ottawa était l'une des villes invitées à présenter une proposition pour accueillir le Musée du portrait, elle n'est qu'une des trois villes qui l'ont fait.

Notre analyse du budget est en quatre sections. La première examine « l'ensemble de la situation » en analysant les niveaux globaux du financement fédéral des institutions culturelles fédérales clés. La deuxième porte sur le ministère du Patrimoine canadien et examine sa structure organisationnelle et ses dépenses de programme dans des secteurs clés d'activité. La troisième analyse en détail les dépenses de programmes dans les sous-secteurs culturels. La section finale explore un certain nombre de développements qui se sont produits dans le secteur culturel à part les dépenses, et d'autres initiatives pangouvernementales susceptibles d'affecter le secteur.

L'ENSEMBLE DE LA SITUATION

Le Tableau 1 présente les dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis pour la période 2007-2008 à 2008-2009 (chacun de ces organismes est examiné de façon plus détaillée dans l'analyse).

La deuxième colonne indique les dépenses totales pour l'exercice 2007-2008 (Budget principal et Budgets supplémentaires des dépenses) et les quatre colonnes suivantes présentent les budgets publiés jusqu'à présent pour 2008-2009 (le Budget principal publié avec le budget fédéral, et le Budget supplémentaire des dépenses A publié au printemps)¹. La dernière colonne indique l'augmentation (ou la diminution) des dépenses entre 2007-2008 et 2008-2009. Comme cela sera signalé dans le document, ces différences doivent être interprétées avec prudence puisque les Budgets supplémentaires attendus à l'automne accroîtront les dépenses totales pour 2008-2009. Il faut voir que *la dernière colonne exagère probablement les diminutions de financement et qu'elle sous-estime les augmentations de financement*. La CCA publiera une analyse des prochains Budgets supplémentaires des dépenses quand ils seront publiés afin de présenter un portrait plus exact des augmentations ou des diminutions de financement entre l'exercice courant et le précédent.

Les niveaux totaux de financement sont demeurés relativement stables

Comme la dernière cellule de la rangée du bas du tableau le révèle, les niveaux totaux de financement demeurent largement inchangés, ayant diminué légèrement de 3,339 milliards de dollars en 2007-2008 à 3,296 milliards de dollars en 2008-2009 (une diminution de 1,3 %). **Du côté du financement des organismes particuliers, pratiquement tous les organismes n'ont pas connu de changement de financement de plus de 4 p. 100.** Deux organismes (le Centre national des arts et le Musée canadien de la nature) ont vu leur financement réduit assez considérablement. Mais c'est parce que des projets d'investissement ponctuels sont arrivés à terme. Il ne s'agissait pas de réductions de financement d'exploitation. Comme nous l'avons déjà indiqué, *il faut garder à l'esprit que des dépenses additionnelles pourraient être faites dans le secteur par l'entremise des Budgets supplémentaire des dépenses, auquel cas le nombre d'organismes financés plus largement pourrait augmenter.*

¹ La publication du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2008-2009 immédiatement dans les jours qui ont suivi la publication du Budget principal des dépenses 2008-2009 reflète un changement de philosophie entourant l'utilisation des Budgets supplémentaires des dépenses. Ordinairement, le Budget supplémentaire des dépenses (A), qui suit le Budget principal des dépenses, est publié à l'automne. Cette année, il a été publié rapidement pour refléter le processus de réaffectation des dépenses (lire ci-dessous pour en savoir plus). De plus, le gouvernement entend utiliser le Budget supplémentaire des dépenses avec plus de discipline que par le passé, en évitant, là où c'est possible, de nouvelles allocations de fonds qui auraient dû apparaître dans le Budget principal des dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est censé être utilisé seulement pour les dépenses imprévues qui se produisent après le Budget principal des dépenses ou pour les changements et les mises à jour des allocations ministérielles de fonds au cours de l'exercice.

Table 1: Dépenses pour le ministère du Patrimoine canadien et des organismes et des sociétés d'État choisis, 2007-2008 à 2008-2009

Organisme ¹	Dépenses totales 2007-2008 ²	Dépenses 2008-2009 jusqu'à présent			Augmentation (diminution) des dépenses entre 2008-2009 et 2007-2008...	
		Budget principal 2008-2009	Budget supplémentaire (A) 2008-2009			Dépenses totales 2008-2009 jusqu'à présent
			Transferts	Affectations		
Ministère du Patrimoine canadien	1 440,5	1 391,3	(1,8)	24,3	1 413,8 (26,7) (1,8 %)	
Conseil des Arts du Canada	181,8	180,5	1,5	-	182,1 0,3 0,2 %	
CBC/SRC	1 104,0	1 115,4	-	-	1 115,4 11,4 1,0 %	
Bibliothèque et Archives Canada	154,8	157,6	-	-	157,6 2,8 1,8 %	
Centre national des Arts	55,9	49,6	0,2	-	49,7 (6,2) (12,5 %)	
Musée du portrait du Canada	51,4	53,3	-	-	53,3 1,9 3,6 %	
Musée canadien des civilisations	61,9	61,4	-	-	61,4 (0,5) (0,8 %)	
Musée canadien de la nature	84,9	59,2	-	-	59,2 (25,7) (43,4 %)	
Musée national des sciences et de la technologie	32,1	31,0	-	-	31,0 (1,1) (3,5 %)	
Office national du film du Canada	67,1	65,0	0,3	-	65,3 (1,8) (2,8 %)	
Téléfilm Canada	105,2	107,2	0,6	-	107,7 2,5 2,3 %	
TOTAL	3 339,9	3 271,5	-³	24,3	3 296,5 (43,4)	

						(1,3 %)
--	--	--	--	--	--	---------

Note: Il est possible que les totaux ne correspondent pas parce que les chiffres ont été arrondis.

¹Tous ces organismes génèrent aussi des recettes annuelles.

²Le total des dépenses dans le Budget principal des dépenses et dans les Budgets supplémentaires des dépenses A et B en 2007-2008. L'Annexe I présente en détail les dépenses dans le Budget principal des dépenses et dans les Budgets supplémentaires des dépenses 2007-2008.

³Les totaux des transferts ne sont pas fournis parce que certaines de ces dépenses représentent des transferts d'un organisme à un autre à l'intérieur du Ministère ou représentent des transferts d'intrants ou d'extrants du ministère du Patrimoine canadien pour des programmes dans des domaines autres que ceux qui sont traités dans la présente Analyse (voir la discussion à la Section II pour les détails des transferts).

Sources : Gouvernement du Canada, *Budget des dépenses 2008-2009, Parties I et II : Plan de dépenses du gouvernement et Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2008-2009 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009*; Gouvernement du Canada, *Budget des dépenses 2007-2008, Parties I et II : Plan de dépenses du gouvernement et Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2007-2008 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B), 2007-2008 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008*.

Les sections qui suivent exposent les détails particuliers derrière les changements des niveaux de financement de chacun des organismes. À l'heure actuelle, l'examen de « l'ensemble de la situation » révèle que le financement est demeuré relativement stable pour presque tous les organismes (changement de moins de 4 p. 100 : ministère du Patrimoine canadien (-1,8 %), Conseil des Arts du Canada (0,2 %), CBC/SRC (1 %), Bibliothèque et Archives Canada (1,8 %), Musée du portrait du Canada (3,6 %), Musée canadien des civilisations (-0,8 %), Musée national des sciences et de la technologie (-3,5 %), Office national du film (-2,8 %) et Téléfilm Canada (2,3 %). Seuls le Centre national des Arts et le Musée canadien de la nature ont connu de grandes diminutions de financement (-12,5 % et -43,4 %, respectivement), à cause de l'arrivée à terme de projets d'investissement ponctuels.

Examens stratégiques en vertu du nouveau Système de gestion des dépenses

Le gouvernement a élaboré un nouveau Système de gestion des dépenses en 2007. Dans ce système, les ministères et les organismes doivent gérer leurs programmes en fonction de résultats clairs et évaluer le rendement des programmes en fonction des résultats. Le Cabinet examine le financement et la pertinence de toutes les dépenses de programme « pour veiller à ce que les dépenses soient conformes aux priorités des Canadiens et qu'elles permettent au gouvernement d'assumer avec efficacité et efficience ses responsabilités »² et examine rigoureusement toutes les nouvelles propositions de dépenses et procède « à un examen rigoureux de toutes les nouvelles propositions de dépenses, en tenant compte explicitement des exigences de financement, de rendement et de ressources des programmes existants dans des domaines connexes. »³ Cette dernière activité assurera également que les nouvelles propositions de dépenses soient en rapport avec les priorités du gouvernement.

Le nouveau Système de gestion des dépenses inclut des « Examens stratégiques » qui « aideront à déterminer si les programmes produisent ou non les résultats escomptés, s'ils sont gérés avec efficacité et s'ils sont bien harmonisés avec les priorités des Canadiennes et des Canadiens et les responsabilités du gouvernement fédéral. »⁴ Le premier examen a porté sur 17 organismes, revoyant 13,6 milliards de dollars de dépenses ministérielles (environ 15 % des dépenses totales de programme directes). Il a été présenté dans le Budget 2008. Sur l'ensemble, les ministères ont établi 386 millions de dollars de dépenses annuelles à supprimer, les fonds étant redirigés vers de nouvelles initiatives à l'intérieur des ministères ou dans le Budget 2008 en général.

Comme la CCA l'a rapporté, le ministère du Patrimoine canadien, les musées fédéraux et Bibliothèque et Archives Canada faisaient partie des organismes qui ont participé à l'examen. Pour le secteur culturel, la décision clé et relativement surprenante au Ministère a été la cessation complète du financement du programme Culture canadienne en ligne (11,6 millions de dollars en 2009-2010 et 2010-2011). Les économies découlant de la fin de ce programme et des autres réductions au Ministère sont redirigées vers trois programmes ministériels : les relais de la flamme olympique et paralympique 2010, le programme Vers l'excellence pour les athlètes des Jeux olympiques d'été et le Plan d'action sur les langues officielles (le Budget 2008 a fourni 25 millions de dollars pour les relais de la flamme, 24 millions de dollars sur deux ans et 24 millions de dollars par année sur une base continue aux programmes Vers l'excellence). C'est aux yeux de plusieurs une gifle pour le secteur que de voir les fonds d'un tel programme redirigés vers des priorités à l'extérieur des programmes de base pour les arts, le patrimoine et les industries culturelles. Néanmoins, il pourrait y avoir des opportunités pour le secteur culturel dans les enveloppes de financement du sport, puisque les pays hôtes doivent offrir des festivals culturels dans les célébrations olympiques.

² Budget 2007, 158

³ Idem

⁴ Budget 2008, Annexe 3, Dépenses judiciaires

Pour leur part, les musées fédéraux ont déterminé environ 15 millions de dollars « d'économies » dans la période 2008-2009 à 2010-2011, dont la totalité sera réinvestie sur trois ans dans les dépenses d'investissement et d'exploitation des organismes. Bibliothèque et Archives Canada a déterminé plus de trois millions de dollars d'économies au cours de la période 2008-2009 à 2010-2011. Parcs Canada a également participé à ce processus en supprimant 5,9 millions de dollars de l'Initiative des endroits historiques en 2010-2011 au titre d'ententes de contribution qui, selon l'organisme, « ne sont plus requises ». Ces fonds sont redirigés vers la suppression des feux irréprimés et l'amélioration de l'application de la loi dans les Parcs nationaux.

Comme le présageait l'analyse budgétaire de l'an dernier, pour le secteur culturel, cette nouvelle approche de gestion des dépenses s'avère être une épée à double tranchant. Si clarifier les objectifs des programmes et s'assurer que les activités de programme soutiennent la réalisation des objectifs sont des objectifs louables, quand les priorités du gouvernement sont ailleurs que le secteur culturel, le processus peut nous rendre vulnérable et il pourrait être d'autant plus important pour le secteur culturel de justifier la raison-d'être et de réitérer l'importance du soutien du gouvernement pour le secteur.

Malgré sa plus grande transparence, le système lui-même est devenu beaucoup plus complexe et difficile à comprendre et à analyser, ce qui complique la tâche du secteur culturel pour suivre les modifications des niveaux de financement au fil du temps. S'il y a maintenant plus d'information dans les divers documents produits par le nouveau Système de gestion des dépenses (Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses, Rapport sur les plans et les priorités, etc.), patauger dans les documents pour glaner l'information pertinente sur les dépenses de programme, les renouvellements, les changements et autres peut être une tâche décourageante et extrêmement longue. À la lumière de cette complexité, la CCA espère que la présente Analyse du Budget aidera à clarifier les tendances et les changements des dépenses fédérales dans la culture pour ceux et celles du secteur.

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Le Ministère et son organisation

La ministre du Patrimoine canadien (également responsable de la Condition féminine, des Langues officielles et de La Francophonie) est l'honorable Josée Verner (Louis-Saint-Laurent, Québec). Compte tenu de l'envergure du portefeuille du Patrimoine, elle est aidée par l'honorable James Moore, secrétaire d'État responsable des Jeux olympiques de Vancouver-Whistler de 2010, et des Langues officielles (également responsable de la Porte d'entrée de l'Asie-Pacifique); l'honorable Helena Guergis, secrétaire d'État (Sports, Affaires étrangères et Commerce international) et l'honorable Jason Kenny, secrétaire d'État (Multiculturalisme et Identité canadienne)⁵.

Le portefeuille du Patrimoine canadien comprend le ministère du Patrimoine canadien, (y compris l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine), dix-neuf autres organismes, y compris des agences (dont Bibliothèque et Archives Canada, l'Office national du film et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) et des sociétés d'État (dont le Conseil des Arts du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada, la Société Radio-Canada, Téléfilm Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, le Centre national des Arts, le Musée des beaux-arts du Canada et la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels). En plus de son administration centrale à Gatineau, Québec, le Ministère maintient cinq bureaux régionaux et 22 points de service.

Le ministère du Patrimoine canadien a institué un nouveau système de gouvernance qui établit trois niveaux de gestion. Au sommet de l'organisation, le **niveau 1**, formé du sous-ministre (SM), d'un comité exécutif et du comité ministériel de vérification est responsable de l'ensemble des décisions de l'organisation. Le comité exécutif est le comité décisionnel principal du ministère et est responsable de soutenir le sous-ministre dans la gouvernance, l'orientation stratégique et le processus décisionnel. Le comité exécutif et le comité ministériel de vérification relèvent du sous-ministre. Le **niveau 2** est formé des comités opérationnels présidés par le SM ou le SM adjoint. Ces comités relèvent du comité exécutif et sont formés du comité des communications et de la coordination, du comité de la politique stratégique et de la planification et du comité des opérations et de la gestion. Ces comités sont responsables de la vision stratégique à l'intérieur du ministère et intègrent les politiques, les programmes et les évaluations; ils décident aussi comment mettre en oeuvre les stratégies. Le **niveau 3** est formé de deux comités consultatifs : le comité de la politique stratégique et de la politique (conseil en matière de politique) et le comité des opérations et de la gestion (conseil en matière de gestion de programme et de prestation de services). Ces comités relèvent de leurs comités équivalents du niveau 2 (le comité de la politique stratégique et de la planification et le comité des opérations et de la gestion, respectivement).

Dépenses pour les résultats stratégiques du Ministère et les activités de programme (dans le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère).

⁵ Il n'est pas inhabituel pour les premiers ministres canadiens d'attribuer des responsabilités ministérielles ou de secrétaire d'État à d'autres membres du Cabinet ou du caucus pour assurer une représentation régionale, linguistique, de genre, etc., ou pour offrir une opportunité aux membres moins expérimentés du caucus d'acquérir de l'expérience au Cabinet à titre de « ministres juniors du Cabinet » (secrétaires d'État), ou pour tout cela.

Comme l'illustre le Tableau 1 de la section précédente, les niveaux de financement du Ministère ont diminué de 26,8 millions de dollars ou 1,8 % au cours de l'exercice 2008-2009 par rapport à ceux de 2007-2008 (de 1 440,5 millions à 1 413,8 millions de dollars). Encore une fois, comme nous l'avons déjà mentionné, il faut interpréter ces chiffres avec prudence parce que le Ministère pourrait recevoir du financement additionnel par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses.

La section suivante examine les niveaux de financement des principaux programmes du Ministère. Elle porte sur l'ensemble des résultats stratégiques du Ministère et ses principaux programmes. Comme l'analyse du budget fédéral 2005 de la CCA le démontrait dans le détail, le Ministère a restructuré considérablement son mode de conception et de rapport de ses activités dans le budget 2005-2006 conformément aux Lignes directrices du Conseil du Trésor. Le Ministère a maintenant utilisé cette structure de rapport pendant quatre années consécutives, en y apportant seulement des variations mineures au cours de cette période.

Le Tableau 2 de la page suivante présente cette structure de rapport. Il répartit les activités du Ministère en résultats stratégiques, en activités de programme liées à la poursuite des résultats stratégiques et en sous-activités de programmes (activités de programme plus détaillées qui sont liées à la poursuite des résultats stratégiques). Comme le montre le Tableau, le Ministère maintient deux résultats stratégiques. Le premier touche le partage et l'expression des expériences culturelles et le deuxième focalise sur l'inclusion sociale et la participation des citoyens. La deuxième colonne indique les Activités de programme associées à chacun de ces résultats stratégiques.

Les sept activités de programme sont : création de contenu canadien et excellence des performances, expression culturelle et participation, préservation du patrimoine, accès et participation, compréhension interculturelle; développement des communautés et renforcement des capacités et participation à la vie communautaire et à la vie civique, qui comprennent à leur tour des Sous-activités de programme plus détaillées (sous-secteurs culturels clés comme les arts, les industries culturelles et le patrimoine) et des Sous-sous-activités de programme (programmes spécifiques à chacun de ces secteurs). En 2008-2009, une huitième activité de programme a été ajoutée, Services ministériels, qui inclut les services juridiques, la technologie de l'information, la gestion financière, les ressources humaines et les affaires publiques/communications.

Les cinq dernières colonnes du Tableau indiquent les dépenses dans le Budget principal des dépenses pour chaque résultat stratégique et activité de programme du Ministère pour l'exercice courant et celui de l'an dernier, et les dépenses prévues pour 2009-2010 et 2010-2011 indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère 2008-2009. En commençant avec le Budget principal des dépenses, les dépenses ministérielles globales vont augmenter au cours du présent exercice par rapport au précédent **(ce sont des chiffres qu'on doit interpréter avec prudence, parce qu'ils n'incluent pas les dépenses des Budgets supplémentaires des dépenses)**. Si c'est certainement une bonne nouvelle pour le Ministère, elle masque la distribution des changements des dépenses dans les diverses activités de programme. L'augmentation la plus importante (46,1 millions de dollars) s'applique au deuxième résultat stratégique du ministère, « Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens », qui *n'inclut* pas les programmes pour les arts, le patrimoine ou les industries culturelles.

Tableau 2 – Architecture et dépenses des activités de programme du ministère du Patrimoine canadien, 2007-2008/2008-2009

Résultats stratégiques	Activités de programme	Sous-activités de programme	Exemples de sous-activités de programme	Budget principal en millions de dollars			Dépenses prévues	
				2008/09	2007/08	Différence	2009/10	2010/11
Résultat stratégique 1 : Les Canadiens expriment leurs expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde	Création de contenu canadien et excellence des performances	Industries des arts et de la culture	Fonds canadien de télévision; volet de la création de contenu du Fonds de la musique du Canada; Fonds du Canada pour les magazines; Édition; Nouveaux médias / médias interactifs	339.6	341.1	(1.5)	226.1	215.6
		Sport	Aide aux athlètes; Soutien au sport; Accueil de manifestations sportives					
	Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	Industries des arts et de la culture	Soutien au secteur des arts; renforcement des capacités : Fonds de la musique du Canada et Secteur du film et de la vidéo; volet du développement de l'industrie du secteur de l'Édition et Fonds du Canada pour les magazines	173.1	210.6	(37.5)	151.7	80.5
		Patrimoine	Réseau canadien d'information sur le patrimoine; Soutien des établissements et organismes voués au patrimoine					
		Jeux d'hiver 2010						
		International	Routes commerciales; TV5; Francophonie internationale; Normalisation internationale; Renforcement des capacités et coopération					
	Préservation du patrimoine canadien	Patrimoine	Préservation des longs métrages et accès; Préservation de la musique canadienne et accès; Institut canadien de conservation	39.8	38.1	1.7	41.4	42.1
		Cultures autochtones vivantes	Langues et cultures autochtones, radiodiffusion autochtone					
	Accès à la culture du Canada ¹	Industries des arts et de la culture	Arts dans les collectivités; édition du livre : commercialisation (anciennement l'initiative de chaîne d'approvisionnement de l'édition du livre; aide à la distribution des publications; Fonds de la musique du Canada : initiative des collectifs	207.2	187.7	19.5	205.1	116.5
		Patrimoine	Patrimoine culturel canadien en ligne; Expositions et collections; Biens culturels mobiliers,					
Résultat stratégique total 1				759.7	777.5	(17.8)	624.3	454.7
Résultat stratégique 2 : Les	Promotion de la compréhension inter-culturelle ²	Langues officielles	Promotion de la dualité linguistique; apprentissage de la langue seconde	121.5	121.6	(0.1)	120.0	122.6
		Multiculturalisme						
	Développement communautaire et des capacités	Partenaires autochtones	Organismes autochtones	252.9	260.0	(7.1)	242.7	243.9
	Langues officielles	Vie communautaire, enseignement de la langue de la minorité						

Canadiens vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens	Participation à la vie sociale et à la vie civique.	Multiculturalisme		257.2	203.9	53.3	200.1	153.6
		Collectivités autochtones	Jeunes autochtones, femmes autochtones, centres d'amitié autochtones					
		Participation des citoyens ³	Droits de la personne, Contestation judiciaire					
		Sport	Soutien du sport; Accueil de manifestations sportives					
		Jeunesse	Échanges Canada, Katimavik, Jeunesse Canada au travail; Études canadiennes					
		Célébration	Célébration, Commémoration et Apprentissage; Cérémonial et Protocole					
		International	Expositions internationales					
		Jeux d'hiver 2010						
Résultat stratégique total 2				631.6	585.5	46.1	562.8	520.1
TOTAL DU MINISTÈRE				1,391.3	1,363.0	28.3	1,187.1	974.8
Équivalents temps plein				2,252	2,354	n.a.	2,351	2,074

Sources : ministère du Patrimoine canadien, *Budget principal 2008-2009, Partie III : Rapport sur les plans et les priorités et Gouvernement du Canada, Budget principal 2008-2009, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal.*

Remarque : Remarque : La somme des chiffres pourrait ne pas correspondre aux totaux indiqués en raison de leur arrondissement.

¹Cette activité de programme était appelée auparavant « Accès et participation à la vie culturelle du Canada ».

²Cette Activité de programme incluait également « Sport » au cours des deux exercices précédents.

³Information et Recherche sur le Canada et Partenariats communautaires ont été retirés de cette sous-activité.

Les dépenses destinées au premier résultat stratégique, qui comprend les programmes pour les arts, le patrimoine et les industries culturelles, sont diminuées de 17,8 millions de dollars en 2008-2009 par rapport à 2007-2008. Certaines sous-activités de programme voient leur financement augmenter (1,7 million de dollars et 19,5 millions de dollars de plus respectivement pour « la préservation du patrimoine du Canada » et « l'accès à la culture du Canada ») et d'autres recevront moins d'argent (diminutions de 1,5 million de dollars et de 37,5 millions de dollars respectivement pour « la création de contenu canadien et l'excellence des performances » et « la viabilité de l'expression culturelle et de la participation »). La section suivante détaille les changements des dépenses dans les programmes culturels clés. Notons pour maintenant que **les changements globaux des dépenses au ministère semblent privilégier le deuxième résultat stratégique par rapport au premier**. Si la proportion du financement ministériel global du premier résultat stratégique était 57 p. 100 en 2007-2008, elle a diminué à 54,6 % en 2008-2009. **Si la baisse est petite, il sera important pour le secteur de surveiller ces chiffres sur une base continue étant donné que les dépenses ministérielles au titre des arts, du patrimoine et des industries culturelles sont entreprises par l'entremise du premier résultat stratégique**.

Les deux dernières colonnes du tableau indiquent les Dépenses prévues pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011. Comme il est noté dans le tableau, il y a certaines diminutions relativement importantes de financement à l'horizon, particulièrement pour le premier résultat stratégique du ministère, dont le financement passera de 759,7 millions de dollars en 2008-2009 à 624,3 millions en 2009-2010 et à 454,7 millions de dollars en 2010-2011. Si ces déclin se concrétisent, la proportion des dépenses globales du ministère au titre de son premier résultat stratégique diminuera à 52,6 % en 2009-2010 et à 46,6 % en 2010-2011.

Il faut interpréter ces chiffres avec une extrême prudence étant donné que le Parlement vote seulement le Budget principal des dépenses annuel (2008-2009) et que les prévisions de dépenses peuvent donc changer d'ici 2009-2010, y compris par l'entremise du renouvellement des programmes. D'ailleurs, le *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009* du ministère indique **qu'au cours des deux prochaines années, 342,3 millions de dollars de financement de programme seront éliminés graduellement** (184,7 millions de dollars en 2008-2009 et 157,6 millions de dollars en 2009-2010) – approximativement le montant des déclin indiqués dans les prévisions des dépenses. Les principaux programmes qui seront éliminés graduellement incluent divers volets du programme *Un avenir en art* (107,5 millions de dollars), le Fonds canadien de télévision (99,6 millions de dollars), le Programme communautaire de reconnaissance historique (15,1 millions de dollars), Vancouver 2010 (42,5 millions de dollars) et Québec 2008 (21,5 millions de dollars).

Le RPP du Ministère indique qu'il demandera le renouvellement des programmes suivants du programme Un avenir en art : le Fonds de la musique du Canada, le Fonds

des nouveaux médias du Canada (Fonds pour le multimédia), le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien et Espaces culturels Canada. Il demandera également le renouvellement des programmes suivants du secteur culturel : le Fonds canadien de télévision, le Fonds du Canada pour les magazines, TV5 Québec-Canada, le Programme des arts, de la culture et de la diversité, le Programme national de formation du Secteur du film et de la vidéo, le Programme d'aide aux publications, le Programme des biens culturels mobiliers, le Programme d'aide aux musées, le Programme communautaire de reconnaissance historique, et le Programme de célébration, de commémoration et d'apprentissage. Les autres programmes dont il demandera le renouvellement sont Échanges Canada, Katimavik, le Programme des autochtones, le Programme d'amélioration des langues officielles, le Programme du multiculturalisme, le Programme des droits de la personne et le Programme d'études canadiennes.

Le RPP indique aussi que le ministère **pourrait** demander le renouvellement des programmes suivants du programme Un avenir en art : le Programme de développement de l'industrie de l'Édition et le Programme national de formation dans le secteur des arts. Il énonce qu'il ne demandera pas le renouvellement de Vancouver 2010, de Québec 2008, du 49^e Congrès eucharistique international et des Jeux autochtones, étant donné que ces événements auront eu lieu quand les programmes auront été éliminés graduellement.

La CCA a contacté le ministère concernant ces renouvellements pour déterminer s'il prévoit demander le renouvellement de ces programmes aux mêmes niveaux de financement, ou à des niveaux plus élevés ou moins élevés; nous avons aussi demandé au ministère de nous éclairer sur la possibilité qu'il demandera le renouvellement des programmes dont il est indiqué qu'il est possible qu'ils soient renouvelés.

La réponse du Ministère confirme qu'il ne faut pas prendre les engagements de renouveler les programmes pour des garanties. Même en ce qui concerne les programmes dont il est indiqué dans le RPP que Patrimoine canadien demandera le renouvellement, le Ministère dit qu'il ne serait pas convenable de faire des commentaires sur la probabilité de renouvellement du financement à l'heure actuelle et déclare aussi que le renouvellement dépend de divers facteurs, incluant les priorités du gouvernement. Dans le cas particulier du *Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)*, le programme fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence et de son efficacité à offrir les résultats et les services aux Canadiens. La décision de renouveler ou non le financement de ce programme (et si oui, à quel niveau) ne sera pas prise avant la fin de l'évaluation. Dans le cas du Programme national de formation dans le secteur des arts, le programme a été renouvelé en septembre 2007, pour une période de cinq ans, jusqu'en mars 2013 (pour une raison ou une autre, le RPP n'en faisait pas état).

Le Rapport sur les plans et les priorités indique également que le Ministère a un certain nombre d'autres initiatives prévues pour les exercices 2008-2009 (35,5 millions de dollars), 2009-2010 (26,5 millions de dollars) et 2010-2011 (46,5 millions de dollars), sans toutefois fournir de détail quant à la nature de ces initiatives. La CCA a contacté le

Ministère pour en savoir plus sur ces initiatives mais il n'y a malheureusement pas d'autre information offerte à l'heure actuelle. Le Ministère a indiqué que la liste des programmes sera dévoilée à mesure que les initiatives individuelles seront annoncées.

La dernière rangée du tableau indique le nombre d'équivalents temps plein (ETP, essentiellement les postes à temps plein) au ministère pour chaque exercice. Comme on le voit, les ETP doivent diminuer de près de 300 en 2010-2011, reflétant le déclin des ressources humaines requises pour les programmes dont il sera question du renouvellement. La CCA a contacté le Ministère en ce qui a trait à cette baisse des ETP et a été informée que ces chiffres augmenteront selon la stratégie de renouvellement de programme du Ministère. En d'autres mots, nombre d'ETP dépendra du nombre et du niveau des programmes dont Patrimoine canadien demandera le renouvellement.

Développements dans les sous-secteurs culturels

La présente section examine les dépenses et met en valeur les développements clés dans les arts, le patrimoine et les industries culturelles. Les dépenses dans les langues officielles, les programmes autochtones et le sport sont également examinées.

Le Tableau 3 présente le financement des exercices 2007-2008 et 2008-2009 pour les subventions et les contributions clés du ministère du Patrimoine canadien. Il indique les dépenses totales pour 2007-2008 (Budget principal et Budgets supplémentaires) et le budget des dépenses en 2008-2009 à ce jour (Budget principal et Budget supplémentaire A. **Il faut noter que des dépenses additionnelles peuvent être faites dans certains programmes par l'entremise du processus des budgets supplémentaires à l'automne.**

-----ARTS-----

UN AVENIR EN ART. Comme il est indiqué dans la section précédente, diverses composantes de ce programme arriveront à terme en 2009-2010 (un total de 107,5 millions de dollars), marquant la fin de la période de renouvellement pour cinq ans du programme entreprise par le gouvernement Martin d'avant (2005-2006 à 2009-2010). Le Ministère indique qu'il demandera le renouvellement de la plupart des programmes et qu'il proposera peut-être d'en renouveler d'autres (autres détails ci-dessous). Comme nous l'avons toutefois noté dans les analyses précédentes du budget, le Parlement approuve les dépenses sur une base annuelle seulement par l'entremise du processus du Budget principal et des Budgets supplémentaires. Les engagements à long terme (dépenses ou engagements de renouvellement de programmes) sont loin d'être gravés dans la pierre et peuvent être modifiés au gré des changements des priorités politiques, des circonstances financières, entre autres. D'ailleurs, le *Rapport sur les plans et les priorités* indiquait que le Ministère allait demander le renouvellement du programme Culture canadienne en ligne qui, comme il a été annoncé dans le Budget 2008, a été complètement supprimé par le gouvernement. Donc, comme nous l'avons déjà dit, il ne faut pas prendre les engagements ministériels de renouveler des programmes pour des garanties, particulièrement en ces temps d'instabilité politique. Si une élection devait avoir lieu et qu'un nouveau gouvernement (majoritaire ou minoritaire) devait être formé, ces changements pourraient changer. Il demeure donc extrêmement important pour le secteur de continuer de bien faire comprendre au gouvernement l'importance du renouvellement des programmes et de la prestation du financement adéquat et stable à long terme.

En 2008-2009, les niveaux de financement pour Un avenir en art et ses programmes sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent, sauf deux exceptions notables : l'élimination complète de Culture canadienne en ligne dans le Budget 2008 dont nous avons déjà parlé, et l'augmentation considérable de financement accordée à Présentation des arts Canada (voir ci-dessous).

Tableau 3 – Subventions et contributions choisies du ministère du Patrimoine canadien, 2007-2008 à 2008-2009 (en dollars)

Subvention/contribution	2007/08			Budget principal	s
	Budget principal	Budgets supplémentaires A/B	Total		
Arts					
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien	6 310 043	-	6 310 043	6 134 043	
Renforcement des compétences	14 884 420	-	14 884 420	14 884 420	
Subventions à des fins de dotation	626 760	-	626 760	626 760	
Fonds de stabilisation	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	
Initiatives de réseautage					
Programme Présentation des arts Canada	20 562 498	199 000	20 761 498	28 362 112	
Programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	3 092 000	3 092 000	7 000 000	
Le Canada en fête!	21 488 600	500 000	21 988 600	28 720 426	
Capitales culturelles du Canada	3 862 680	-	3 862 680	3 862 680	
Programme Espaces culturels Canada	29 642 423	800 000	30 442 423	29 342 801	
Programme national de formation dans le secteur des arts	10 709 000	5 909 000	16 618 000	16 703 920	
Patrimoine					
Programme d'aide aux musées	10 098 000	-	10 098 000	14 445 845	
Industries culturelles					
Fonds canadien de télévision	119 950 000	-	119 950 000	119 950 000	
Programme de développement de l'industrie de l'Édition	38 094 798	-	38 094 798	37 637 660	
Fonds du Canada pour les magazines	15 567 998	-	15 567 998	15 381 182	
Fonds de la musique du Canada	22 889 658	-	22 889 658	22 614 982	
Fonds des nouveaux médias du Canada	14 025 000	-	14 025 000	14 196 077	
Programme d'aide aux publications	45 400 000	-	45 400 000	45 400 000	
Autres subventions et contributions					
Subventions et contributions au sport					
Programme d'aide aux athlètes	27 000 000	-	27 000 000	26 676 000	
Programme de soutien du sport	96 191 481	5 756 000	101 847 481	101 563 183	
Programme d'accueil de manifestations sportives	97 673 284	51 150 000	148 823 284	50 387 404	
Langues officielles					
Programme d'amélioration des langues officielles	105 923 289	3 000 000	108 923 289	111 020 927	
Programme de développement des communautés de langue officielle	201 348 949 ¹	14 995 981	216 344 930	238 913 473	
Programme des communautés					
Programmes pour les autochtones	61 110 732	5 093 000	66 203 732	57 757 982	

¹Le chiffre inclut 15 millions de dollars de financement supplémentaire dans le Budget 2007.

Sources : Gouvernement du Canada, *Budget 2007-2008, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; Gouvernement du Canada; *Budget 2006-2007, Parties I et II : Le Plan*

de dépenses du gouvernement et le Budget principal; Gouvernement du Canada, Budget supplémentaire (A) 2006-2007 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007; Gouvernement du Canada, Budget supplémentaire (B), 2004-2005 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007; Gouvernement du Canada, Budget 2005-2006, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal. Subventions et contributions choisies, 2005-2006 à 2007-2008 (en dollars)

Le programme Culture canadienne en ligne est un grand disparu dans le Budget de cette année. Le programme de 11,5 millions de dollars, qui inclut la passerelle de recherche culturelle Culturescope.ca et le site Culture.ca, et qui soutient la production du contenu culturel en ligne et la numérisation dans les ministères et organismes du gouvernement, a été complètement éliminé. Cela a quelque peu surpris ceux et celles de la communauté culturelle pour qui Culturescope.ca est un outil unique et précieux de recherche et de communications en ligne, mais le processus de réaffectation du financement à d'autres cibles que le ministère doit respecter fait en sorte que cette décision a certainement aidé à préserver d'autres programmes considérés plus essentiels pour le secteur. Selon les plans courants, le site Web Culturescope demeurera en ligne encore quelques mois, sans toutefois qu'on y ajoute du nouveau contenu.

Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien, qui a pour objectif de « renforcer l'efficacité organisationnelle et de développer les compétences des organismes voués aux arts et au patrimoine » (site Web du ministère du Patrimoine canadien) a vu son financement demeurer stable. Le Programme comprend plusieurs volets. Le volet de renforcement des capacités finance les organismes des arts et du patrimoine qui oeuvrent dans des secteurs sans projets de stabilisation (voir ci-dessous). Les fonds ont pour objet d'améliorer l'efficacité organisationnelle. Le Budget principal de cette année a réduit le financement de ce volet de 176 000 \$. Le gouvernement utilise des Incitatifs aux fonds de dotation pour soutenir les organismes du domaine des arts dans l'établissement de fonds de dotation en subventionnant les dons privés en contrepartie. Le volet des projets de stabilisation aide à établir les projets qui soutiennent les organismes voués aux arts et au patrimoine professionnels dans des régions géographiques particulières. Ils offrent de l'expertise technique pour le renforcement des capacités (gouvernance, planification stratégique et efficacité organisationnelle) et, dans certains cas, de l'aide financière pour réduire les déficits et développer des fonds de roulement. Les projets se veulent à court terme, puisqu'ils durent habituellement dix ans ou moins) et sont menés localement par des organismes sans but lucratif indépendants dotés de conseils d'administration représentatifs. Le volet Projets de réseautage appuie, sous la forme de contributions, des projets pancanadiens de réseautage « qui visent à améliorer et à renforcer la capacité, en exploitant le dynamisme des artistes, des arts et de la culture pour créer des collectivités créatives, durables et saines. » (Idem) Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien est censé arriver à terme en 2009-2010, mais le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère indique qu'il demandera le renouvellement du programme.

Le financement du **Programme Présentation des arts Canada** a augmenté considérablement, passant de 20,8 millions de dollars en 2007-2008 à 28,4 millions de dollars. Le gros de cette augmentation est dû à l'attribution de sept millions de dollars de nouveaux fonds au nouveau programme des festivals annoncée dans le budget de l'an dernier (Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien; voir ci-dessous) pour le Programme Présentation des arts Canada. Le programme a pour objectif d'offrir aux Canadiens « un accès direct à diverses expériences artistiques de qualité par le biais d'une aide financière versée aux organismes de diffusion artistique ou

aux organismes qui les soutiennent » (voir le site Web du ministère du Patrimoine canadien »).

Le programme **Espaces culturels Canada** a pour objectif de « promouvoir les arts et la culture au sein des municipalités canadiennes en reconnaissant l'excellence et en soutenant des activités spéciales qui célèbrent les arts et la culture et les intègrent à la planification municipale » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Les lauréats de Capitales culturelles du Canada 2009 étaient Trois-Rivières, Québec; Coquitlam, Colombie-Britannique; Whistler, Colombie-Britannique; Fredericton, Nouveau-Brunswick; et Caraquet, Nouveau-Brunswick. Les lauréats pour 2008 étaient Surrey, C.-B.; Nanaimo, C.-B.; Morden, Manitoba et Sackville, Nouveau-Brunswick. Le budget de 3 862 680 \$ du programme est demeuré le même.

*Le programme **Espaces culturels Canada** contribue à « améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques » et à « améliorer l'accessibilité des Canadiens et Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques, aux collections muséales et aux expositions patrimoniales »* (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Les organismes sans but lucratif du domaine des arts et du patrimoine demandent du financement au programme pour les aider à construire, améliorer et rénover leurs installations, pour acheter du matériel et pour faire des études de faisabilité. Le financement du programme a diminué légèrement jusqu'à 29 342 801 \$ dans le Budget de cette année. Le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien est censé arriver à terme en 2009-2010, mais le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère indique qu'il demandera le renouvellement du programme.

Le **Programme national de formation dans le secteur des arts** vient en aide aux « établissements canadiens indépendants, sans but lucratif et constitués en société, qui se spécialisent dans la formation des Canadiens et des Canadiennes qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Comme l'indiquait l'Analyse du Budget de l'an dernier, sous le gouvernement précédent, le Programme national de formation dans le secteur des arts était censé recevoir un financement complémentaire à raison de deux millions de dollars en 2006-2007, de quatre millions de dollars en 2007-2008 et de six millions de dollars en 2008-2009. Le gouvernement Harper n'a pas concrétisé ces augmentations de financement; le financement du programme demeure stable à 16,7 millions de dollars. Comme il est indiqué dans la section précédente, le Programme national de formation dans le secteur des arts était censé arriver à terme en 2009-2010, mais il a été renouvelé pour une période de cinq ans en septembre 2007. Il sera à nouveau question de son renouvellement en mars 2013.

Programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine. Le Budget 2007 annonçait 30 millions de dollars de financement sur deux ans pour ce programme des festivals des arts locaux et du patrimoine local qui cherche à élargir, par l'entremise des festivals et d'autres événements, les possibilités pour les artistes et les artisans locaux de participer à leurs communautés (le volet des Festivals des arts locaux et du patrimoine local) et pour les groupes de commémorer l'histoire

locale et le patrimoine local (le volet des Commémorations historiques communautaires). La CCA était heureuse de voir que des lignes directrices de programme ont été élaborées pour cette nouvelle initiative dont on craignait, au moment de l'annonce du nouveau financement, qu'elle puisse être vulnérable à de l'interférence partisane de la part des députés. Comme le montre le tableau, à ce jour, les 30 millions de dollars de financement de ce programme ont été distribués comme suit : trois millions de dollars en 2007-2008 et 14 millions de dollars en 2008-2009 (sept millions de dollars à Présentation des arts Canada et sept millions de dollars à Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine). Les 13 millions de dollars qui restent seront vraisemblablement attribués en 2009-2010.

Le Canada en fête. Le programme « Le Canada en fête » fournit de l'aide financière à une gamme d'organismes (organismes non gouvernementaux, communautaires, caritatifs et privés, administrations municipales, écoles et conseils scolaires) pour l'organisation d'événements communautaires entre le 21 juin et le premier juillet, au cours de la période « Le Canada en fête! ». Les dépenses admissibles incluent les dépenses reliées directement aux objectifs du programme (coûts de promotion, divertissement, location de matériel, fournitures, etc.), mais le programme est destiné à couvrir seulement une partie des coûts de l'événement. Le financement de ce programme a augmenté considérablement au cours des dernières années, passant d'environ deux millions de dollars en 2005-2006 à 13 millions de dollars en 2006-2007 et à près de 22 millions de dollars en 2007-2008. Dans le budget des dépenses de cette année à ce jour, le financement de ce programme a augmenté à nouveau à près de 32 millions de dollars (28,7 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses et une somme additionnelle de 3,3 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses A). La CCA a demandé au Ministère de clarifier la raison-d'être de ces augmentations de financement. Le Ministère indique que le financement de ce programme inclut les fonds pour les célébrations du 400^e Anniversaire la ville de Québec à l'été 2008 (10,6 millions de dollars en 2007-2008 et 20 millions de dollars en 2008-2009) et pour le Congrès eucharistique international, qui a également lieu à l'été 2008 (0,5 million de dollars en 2007-2008 et 1,5 million de dollars en 2008-2009).

Néanmoins, la CCA note qu'en conjonction avec le nouveau programme des festivals et la contribution additionnelle de sept millions de dollars à Présentation des arts Canada décrite ci-dessus, il y a plus de 50 millions de dollars dans le Budget 2008 qui sont attribués à l'appui des événements locaux par le gouvernement. Devant tant d'argent, il semble très important de surveiller les décisions de financement de très près.

Conseil des Arts du Canada. Le financement du Conseil des Arts du Canada est demeuré relativement le même à 182,1 millions de dollars en 2008-2009. Comme nous l'expliquions dans les analyses précédentes du budget, le gouvernement a attribué une augmentation de 50 millions de dollars sur deux ans au Conseil dans le Budget 2006 (20 millions de dollars de plus en 2006-2007 et 30 millions de dollars en 2007-2008). L'augmentation de 30 millions de dollars en 2007-2008 a été ajoutée au budget de base du Conseil et apparaît dans le Budget principal des dépenses de cette année. Si cette augmentation est certes une bonne nouvelle pour le Conseil, elle est beaucoup moins importante que l'augmentation permanente de 150 millions de dollars sur trois ans que la Coalition canadienne des arts avait demandée en 2005.

Comme le Tableau 1 le montre, le Conseil des arts du Canada a également reçu un transfert de 1,55 million de dollars du ministère du Patrimoine canadien dans le Budget supplémentaire des dépenses A. Ces transferts soutiennent l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore (250 000 \$), le Fonds international pour la diversité culturelle de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO (500 000 \$) et le développement des communautés minoritaires de langue officielle (800 000 \$).

Le financement du **Centre national des Arts** (CNA) a diminué en passant de 55,9 \$ millions de dollars en 2007-2008 à 49,7 millions de dollars en 2008-2009 à la suite d'une diminution du financement requis pour les besoins d'investissement et d'infrastructure. Le CNA a reçu un total de 56,6 millions de dollars pour les réparations urgentes et le remplacement de l'équipement dans le cadre de l'engagement du gouvernement conservateur d'investir 100 millions de dollars sur une période de cinq ans dans les institutions culturelles nationales pour les besoins d'investissement et d'infrastructure. Le CNA a également reçu un transfert du ministère du Patrimoine canadien dans le Budget supplémentaire des dépenses A 2008-2009 pour le développement des communautés minoritaires de langue officielle (293 000 \$).

Comme le montre le Tableau 1, le financement du **Musée des beaux-arts du Canada** est demeuré relativement stable au cours du dernier exercice, connaissant une augmentation légère qui l'a fait passer de 51,4 millions de dollars en 2007-2008 à 53,3 millions de dollars en 2008-2009. Dans le cadre des 100 millions de dollars du fonds d'infrastructure de cinq ans, le Musée des beaux-arts a reçu 14,8 millions de dollars pour les réparations liées aux questions de santé et de sécurité.

-----PATRIMOINE-----

Musées. Le financement du **Programme d'aide aux musées** (PAM) a augmenté dans le Budget principal de cette année, passant de 10,1 millions de dollars en 2007-2008 à 14,4 millions de dollars en 2008-2009. Ce qui semble une bonne nouvelle pour le secteur à première vue recèle que ce nouveau financement n'est en fait que l'inclusion dans le PAM du financement de cinq millions de dollars par année pour le programme de stage d'été dans les musées annoncé dans le Budget 2007. Donc, ce n'est pas du nouveau financement pour le programme qui, on s'en souvient, a été amputé de 25 % à l'automne 2007 dans l'exercice de réduction des dépenses du gouvernement. On se souviendra d'ailleurs aussi qu'on est loin des 75 millions de dollars que l'Association des musées canadiens estime nécessaires pour répondre convenablement aux besoins des musées du Canada. Le moment de décider du renouvellement du PAM sera là bientôt, mais le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère indique qu'on demandera le renouvellement du programme.

Le gouvernement n'a pas toujours pas concrétisé sa promesse de mise en oeuvre d'une nouvelle politique sur les musées, presque trois ans maintenant qu'on attend qu'il

respecte sa promesse. Même que le Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009 du Ministère ne parle pas d'élaboration de la politique. Entretemps, le gouvernement va de l'avant avec le projet de Musée des droits de la personne mené par le secteur privé à Winnipeg. Le projet, piloté par la famille Asper, prévoit l'établissement du premier musée national à l'extérieur de la Région de la capitale nationale. Le gouvernement contribuera à hauteur de 22 millions de dollars par année en frais d'exploitation du nouveau musée et a indiqué qu'il engagera 100 millions de dollars en coûts d'investissement du projet, qui feront l'objet d'un financement de contrepartie de plus de 210 millions de dollars en dons de particulier et de société.

Comme on le voit dans le Tableau 1, le financement du **Musée canadien des civilisations** et du **Musée national des sciences et de la technologie** est demeuré très stable, à 61 millions de dollars et 31 millions de dollars, respectivement. Dans le cadre du fonds d'infrastructure de 100 millions de dollars pour cinq ans, ces organismes ont reçu quatre millions de dollars et 19,9 millions de dollars, respectivement. Le déclin du financement du Musée canadien de la nature (de 84,9 millions de dollars en 2007-2008 à 59,2 millions de dollars en 2008-2009) est dû aux grandes rénovations en cours au musée. Le projet de renouvellement entrepris en 2004 s'accomplira en phases jusqu'en 2010. La première phase est maintenant terminée et un certain nombre de nouvelles galeries ont été ouvertes (par exemple la Galerie des fossiles Talisman Energy, la Galerie des mammifères et la Galerie des oiseaux). Environ la moitié du musée demeurera fermée jusqu'en 2010. L'édifice rénové aura une nouvelle infrastructure et sera doté de mesures de protection de l'environnement.

Bibliothèque et Archives Canada. Comme le montre le Tableau 1, les dépenses destinées à Bibliothèque et Archives Canada ont augmenté légèrement au cours des deux derniers exercices en passant de 154,8 millions de dollars en 2007-2008 à 157,6 millions de dollars en 2008-2009. L'organisme a perdu 1,3 million de dollar de financement au cours du dernier exercice en raison de l'annulation du programme Culture canadienne en ligne, qui fournissait du financement à Bibliothèque et Archives Canada pour soutenir la numérisation et le développement du contenu culturel en ligne.

La dernière année a été très importante pour le **Musée du portrait du Canada**, dont l'objectif consiste « à mettre en valeur des portraits de personnes de toutes conditions sociales qui ont contribué au développement du Canada et de celles qui continuent de le faire » (site Web du Musée du portrait du Canada). En novembre 2007, le gouvernement a lancé une demande de propositions pour établir le Musée dans l'une des neuf villes canadiennes suivantes : Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Ottawa-Gatineau, Toronto, Montréal, Québec et Halifax. Les propositions doivent inclure une participation importante du secteur privé, mais les autres exigences ne sont pas clairement définies, une situation inhabituelle dans le cas d'un marché public. C'est difficile à comprendre étant donné l'engagement du gouvernement en matière de transparence. Beaucoup de voix de la communauté culturelle, et de l'extérieur, ont critiqué sévèrement l'initiative pour son manque de clarté, pour la compétition inutile qu'elle génère entre les villes qui présentent des soumissions dont l'élaboration exige beaucoup de temps et d'efforts, pour le gaspillage de onze millions de dollars en rénovations déjà entreprises des installations originales à Ottawa (100, rue Wellington) et, peut-être plus que tout, parce qu'il est peu commun à l'échelle internationale de voir un pays installer un musée

national du portrait à l'extérieur de la capitale de la nation. Les villes avaient jusqu'à la mi-mai 2008 pour présenter leurs soumissions afin d'accueillir le musée, mais seulement quelques-unes l'ont fait, soit Calgary, Edmonton et Ottawa. Le gouvernement est censé prendre sa décision à l'automne.

(Pour plus d'information, voir le mémoire de la CCA à ce sujet à <http://www.ccarts.ca/fr/advocacy/bulletins/2007/3607.htm>)

Comme le programme Culture canadienne en ligne, l'Initiative des endroits historiques a aussi été victime de l'examen stratégique du Budget 2008. Il semble que ce programme de collaboration entre tous les paliers de gouvernement, pour créer des outils afin de conserver les endroits historiques du Canada, de les rendre accessibles et de les faire connaître, perdra tout son financement en 2009-2010 (5,9 millions de dollars).

-----INDUSTRIES CULTURELLES-----

Radiodiffusion et production audio-visuelle

Fonds canadien de télévision. Le *Fonds canadien de télévision (FCT)* est financé par l'entremise de fonds publics et privés pour stimuler le financement et la radiodiffusion de la programmation de télévision canadienne. Comme nous l'avons indiqué dans l'analyse du budget de l'an dernier, le Fonds a connu des bouleversements importants avec le refus de deux bailleurs de fonds du secteur privé, (Shaw Cable et Vidéotron Cable) de continuer de verser leurs contributions mensuelles au FCT. Les deux entreprises ont fini par reprendre leurs versements, mais l'incident a soulevé des questions au sujet des ententes de financement et de la structure de gouvernance du Fonds canadien de télévision. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a répondu en créant un groupe de travail chargé d'examiner la structure de gouvernance du Fonds, notamment la taille et la structure du conseil d'administration du FCT, les conflits d'intérêts en puissance et l'efficacité du financement. Le rapport de juin 2007 du groupe de travail présentait quelques deux douzaines de recommandations, y compris les suivantes : obliger les entreprises de distribution à verser leurs contributions sur une base mensuelle (plutôt que sur une base annuelle) pour éviter la naissance d'une autre crise comme celle de Shaw et Vidéotron; créer « un volet distinct de financement du secteur privé davantage axé sur le marché » pour permettre la production d'émissions de télévision commerciales (en réduisant aussi les exigences de participation ou de contenu canadien); modifier le règlement du CRTC afin que le succès auprès de l'auditoire devienne le facteur déterminant d'un financement continu des émissions de télévision commerciales; augmenter les frais de licence des radiodiffuseurs afin d'aider à augmenter les programmes de financement.

La CCA a exprimé de fortes réserves à l'égard des recommandations du rapport, particulièrement parce qu'elles diluent la capacité du FCT d'atteindre les objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991 (voir le Bulletin 25/07 de la CCA, 19 juillet 2007,

<http://www.ccarts.ca/fr/advocacy/bulletins/2007/2507.htm>). Le CRTC a publié depuis son propre rapport et ses recommandations à la ministre du Patrimoine canadien. Si ce dernier rapport rejette un certain nombre des recommandations du groupe de travail, il adopte la plus controversée, soit diviser le FCT en deux secteurs, un secteur privé

financé par les contributions des entreprises de distribution de radiodiffusion, réservé et contrôlé par elles pour la production d'émissions « grandement populaires auprès du public canadien », et un secteur public qui serait financé par les contributions du ministère du Patrimoine canadien et qui serait consacré « à la création d'émissions de grande qualité permettant d'atteindre les objectifs culturels établis dans la *Loi sur la radiodiffusion* ». Comme beaucoup d'autres intéressés, la CCA s'opposera avec vigueur à cette recommandation et demandera à la ministre du Patrimoine canadien de la rejeter.

Malgré la controverse entourant le FCT au cours de l'année, le gouvernement a continué de verser 119,9 millions de dollars de financement au programme). Il sera question du renouvellement du FCT en 2009-2010, mais le Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009 du ministère du Patrimoine canadien indique qu'il demandera le renouvellement du programme.

Société Radio-Canada (CBC/SRC). Le Tableau 1 montre que le financement de la CBC/SRC est demeuré très stable entre 2007-2008 et 2008-2009, avec une augmentation légère qui l'a fait passer de 1,104 milliard de dollars à \$1,115 milliard de dollars. Comme le montre le Tableau 1, le financement de l'**Office national du film (ONF)** a diminué légèrement au cours des deux derniers exercices, où il est passé de 67,1 millions de dollars en 2007-2008 à 65,3 millions de dollars en 2008-2009. Le Tableau 1 montre que le financement de **Téléfilm Canada** a augmenté légèrement, passant de 105,2 millions de dollars en 2007-2008 à 107,7 millions de dollars en 2008-2009. Ces deux organismes ont reçu des transferts du ministère du Patrimoine canadien dans le Budget supplémentaire des dépenses A de cette année pour le développement des communautés minoritaires de langue officielle (320 000 \$ à l'ONF et 550 000 \$ à Téléfilm Canada).

Édition

Édition du livre. Le **Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)** a pour principal objectif « d'assurer le choix et l'accès à des livres d'auteurs canadiens, qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger » (site Web du ministère du Patrimoine canadien) en favorisant l'industrie de l'édition canadienne. Les quatre volets du Programme sont les suivants : Aide aux éditeurs (financement des éditeurs pour appuyer la production et la promotion continues de livres d'auteurs canadiens); Projet de la chaîne d'approvisionnement (pour renforcer et moderniser la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada); Initiatives collectives (développement des capacités de l'ensemble de l'industrie du livre); Aide à la commercialisation internationale (financement pour favoriser les ventes à l'exportation). Le financement du PADIÉ a diminué légèrement dans le Budget principal de cette année, passant de 38,1 millions de dollars en 2007-2008 à 37,6 millions de dollars en 2008-2009. Il sera question du renouvellement du programme en 2009-2010, mais le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère indique seulement qu'il pourrait demander le renouvellement du programme. La CCA a demandé au Ministère s'il pourrait être plus précis quant à la possibilité de demander le renouvellement du PADIÉ. Comme il est mentionné ci-dessus, le Ministère indique que le programme est en cours d'évaluation de sa pertinence et de son efficacité à offrir les résultats et les services aux Canadiens. La décision de renouveler ou non le financement de ce programme (et si oui, à quel niveau) ne sera pas prise avant la fin de l'évaluation.

Édition du périodique. Les deux grandes sources de financement qui soutiennent les éditeurs du périodique sont le Fonds du Canada pour les magazines (FCM) et le Programme d'aide aux publications (PAP). Le **Fonds du Canada pour les magazines** finance les coûts du contenu rédactionnel, l'expansion des petites maisons d'édition de magazines, le développement de l'industrie et les magazines artistiques et littéraires. Le financement total du FCM est demeuré relativement le même qu'au dernier exercice, à environ 15,5 millions de dollars. Le **Programme d'aide aux publications**, qui aide à compenser les frais postaux des éditeurs du périodique, a également vu son financement demeurer le même à 45,4 millions de dollars. Il sera bientôt question du renouvellement de ces deux programmes et le Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009 du Ministère indique qu'il demandera leur renouvellement.

Enregistrement sonore et nouveaux médias

Fonds de la musique du Canada. Le **Fonds de la musique du Canada** veut faire en sorte que les musiciens et musiciennes et les entrepreneurs de la musique canadiens aient les habiletés, le savoir-saire et les moyens nécessaires pour réussir dans un environnement de mondialisation et de numérisation, rehausser l'accès des Canadiens et Canadiennes à un vaste choix d'œuvres musicales canadiennes et rehausser les possibilités offertes aux musiciens et musiciennes et aux entrepreneurs culturels canadiens d'apporter une contribution durable et significative à l'expression culturelle canadienne. Il est composé de multiples volets, dont le Volet diversité de la musique canadienne (pour encourager la diversité musicale dans l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore), le Volet initiatives collectives (pour soutenir les conférences, les cérémonies de remise de prix et les projets d'expansion des marchés) et le Volet souvenir de la musique canadienne (pour soutenir la préservation des œuvres musicales). Les dépenses destinées au Fonds de la musique du Canada sont demeurées stables à juste un peu plus de 22,5 millions de dollars sur les deux exercices. Il sera également bientôt question du renouvellement de ce programme et le Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009 du Ministère indique qu'il demandera son renouvellement.

Fonds des nouveaux médias du Canada. Le **Fonds des nouveaux médias du Canada**, administré par Téléfilm Canada, a pour objectif de « Favoriser la conception, la production, la commercialisation ou la distribution de nouveaux médias culturels canadiens de qualité supérieure, originaux, interactifs ou en ligne, dans les deux langues officielles » (Site Web du ministère du Patrimoine canadien). Les niveaux de financement de ce programme demeurent inchangés, à juste un peu plus de 14 millions de dollars. Il sera également bientôt question du renouvellement de ce programme et le Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009 du Ministère indique qu'il demandera le renouvellement de l'Initiative.

-----AUTRES DÉPENSES-----

Sport. Le **Programme d'aide aux athlètes** offre du soutien aux athlètes pour améliorer leur performance dans des événements internationaux et pour leur permettre de suivre leur programme d'entraînement en étudiant ou en travaillant, tandis que le **Programme de soutien du sport** finance les organismes de sport nationaux, les organismes de services multisports et les organismes qui oeuvrent dans divers secteurs prioritaires (y compris la pratique des sports, l'éthique, le transfert des connaissances et le partage de l'information). Pour sa part, le **Programme d'accueil de manifestations sportives** soutient « les organismes individuels de sport pour accueillir les Jeux du Canada et les événements de sport internationaux au Canada » (Site Web du ministère du Patrimoine canadien). Comme le montre le Tableau 3, si le Programme d'aide aux athlètes et le Programme de soutien du sport ont vu leurs niveaux de financement demeurer relativement inchangés à 27 millions de dollars et à juste un peu moins de 102 millions de dollars respectivement, le Programme d'accueil de manifestations sportives a vu son financement diminuer de façon importante, passant de 148,8 millions de dollars à 61,9 millions de dollars. Ce déclin peut être attribué au fait que le Championnat du monde de soccer junior de la FIFA est maintenant derrière nous (de 2,2 millions de dollars en 2007-2008 à aucun financement en 2008-2009) et à la réduction des besoins de financement des Jeux d'hiver de Vancouver 2010 (de 127,7 millions de dollars en 2007-2008 à 45,5 millions de dollars en 2008-2009) et des Jeux autochtones (de 1,9 million de dollars en 2007-2008 à 1 million de dollars en 2008-2009).

Langues officielles. Les subventions et les promotions destinées à promouvoir les langues officielles du Canada et à soutenir les minorités de langue officielle ont augmenté à l'exercice 2008-2009. Le **Programme Mise en valeur des langues officielles**, qui « vise à favoriser chez les Canadiens une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique » (site Web du ministère du Patrimoine canadien) a connu une légère augmentation de son financement qui est passé de 108,9 millions de dollars à 111 millions de dollars. Le **Programme de développement des communautés de langue officielle** a vu son financement augmenter considérablement, passant de 216,3 millions de dollars en 2007-2008 à 241,1 millions de dollars au cours de l'exercice courant (ce dernier chiffre inclut une somme additionnelle de 2,2 millions de dollars pour le programme dans le Budget supplémentaire des dépenses A de 2008-2009). Ce programme soutient les efforts « pour offrir aux communautés minoritaires de langue officielle « l'accès, dans leur langue, aux services et aux infrastructures communautaires dont elles ont besoin pour se développer et s'épanouir » (site Web du ministère du Patrimoine canadien).

Programmes autochtones. Le **Programme des autochtones** « appuie la pleine participation des Autochtones à la société canadienne et la revitalisation de leurs cultures » (site Web du ministère du Patrimoine canadien) par l'entremise de programmes de financement pour les organismes autochtones, les collectivités autochtones et les cultures autochtones vivantes. Le financement du Programme des autochtones a diminué, passant de 66,2 millions de dollars en 2007-2008 à 57,8 millions de dollars en 2008-2009.

DIVERS : AUTRES DÉVELOPPEMENTS COURANTS

Partenariats publics-privés. Le Budget 2008 annonçait la création de **PPP Canada Inc.**, une société d'État pour soutenir les partenariats publics-privés. L'organisme travaillera avec les secteurs publics et privés pour encourager la croissance du marché du Canada pour les partenariats publics-privés. Le budget a également annoncé la création d'un **Fonds pour les partenariats publics-privés** (Fonds P3) de 1,257 milliard de dollars pour soutenir les initiatives de partenariats publics-privés innovateurs. Le Fonds P3 utilisera les mêmes critères que le Fonds Chantiers Canada (un fonds d'infrastructure de 33 milliards de dollars sur sept ans) et investira dans les Fonds P3 en utilisant des mesures comme les emprunts, les garanties d'emprunt et les contributions remboursables. Le Fonds P3 sera mis en oeuvre par PPP Canada Inc., qui entreprendra ses activités bientôt. Si le nouveau financement d'infrastructure est certes heureux, la CCA met en doute cette initiative à certains égards. Premièrement, les partenariats publics-privés ne sont pas sans leurs critiques, particulièrement concernant la distribution équitable des risques et des récompenses entre les partenaires, le défi de la poursuite de l'intérêt public quand les partenaires privés sont motivés par les forces du marché, et la mesure dans laquelle l'efficacité et la rentabilité à long terme souvent vantés par les partisans de ces ententes sont réalisées. Deuxièmement, quelle sera la structure de gouvernance de ce nouvel organisme? Y aura-t-il seulement des représentants des secteurs publics et privés, ou est-ce que des membres de la société civile y participeront également? Finalement, le nouveau Fonds P3 inclura-t-il des possibilités pour le développement de l'infrastructure culturelle? L'attention du gouvernement Harper en matière d'infrastructure semble concentrée sur l'infrastructure comme les routes, les égoûts, le transport en commun, etc., mais est-ce que l'infrastructure culturelle sera également prise en considération?

Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Comme nous l'avons déjà mentionné, le ministère du Patrimoine canadien a transféré 500 000 \$ au Conseil des Arts du Canada pour le Fonds international pour la diversité culturelle de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il a également été l'hôte à Ottawa en décembre 2007 de la réunion du Comité intergouvernemental de 24 membres, qui fonctionne sous la supervision de la Conférence des Partis, l'organe décisionnel suprême de la Convention. Le Canada est membre du Comité intergouvernemental, qui est responsable de la promotion des objectifs de la Convention, de l'élaboration des directives opérationnelles et de leur mise en oeuvre. Malgré cela, la CCA met en doute l'engagement courant du gouvernement envers la Convention, étant donné que le Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009 du Ministère – le document principal énonçant les priorités ministérielles pour les trois prochains exercices – ne fait état de l'initiative en aucune façon. Étant donné que le Canada était l'un des leaders derrière la création de la Convention (bien que c'était sous un gouvernement différent), il est malheureux de voir que le pays est peut-être maintenant en train de négliger son engagement envers cette initiative importante, qui

cherche à protéger la capacité de politique culturelle du gouvernement dans le contexte de la libéralisation du commerce.

Subventions et contributions. Conformément aux recommandations du Groupe d'experts indépendant sur les Programmes de subventions et de contributions, le Conseil du Trésor procède à la mise en oeuvre. Imagine Canada a établi un groupe de travail chargé de fournir des recommandations au Conseil du Trésor. Comme il était indiqué dans le Bulletin 36/07 de la CCA (20 novembre 2007), le groupe a déterminé trois priorités : l'établissement progressif d'un régime de financement pluriannuel, l'établissement d'un régime uniforme d'application d'un ministère à l'autre et l'établissement de standards quantifiables quant au traitement des demandes par le gouvernement. Le Conseil du Trésor a accepté ces priorités. (Voir <http://www.ccarts.ca/fr/advocacy/bulletins/2007/3607.htm>)

Fiducie nationale du Canada. Le Budget 2007 annonçait la création de la **Fiducie nationale du Canada**, une institution indépendante « qui encouragera les Canadiens à protéger les terres et les bâtiments d'importance ainsi que les trésors nationaux. »⁶ Fondée sur le modèle de la Fiducie nationale au Royaume-Uni, la Fiducie nationale du Canada verra le gouvernement lui affecter cinq millions de dollars sur deux ans (deux millions de dollars en 2007-2008 et trois millions de dollars en 2008-2009). Si cela représentait la reconnaissance par le gouvernement de l'importance de protéger le patrimoine, le Budget 2007 était très avare de détails sur la nouvelle Fiducie – ses pouvoirs, ses procédures de nomination, son mandat, l'organisation, etc., – et les détails fournis avaient de quoi inquiéter. Premièrement, le budget indiquait que l'organisme indépendant serait administré et dirigé par des « membres du secteur privé ». La CCA s'est demandé si les membres de la société civile seraient exclus de cette initiative importante. Deuxièmement, la CCA a mis en doute la viabilité du modèle de financement de la Fiducie : le budget attribuait seulement cinq millions de dollars sur deux ans à la création de l'organisme et indiquait que la Fiducie pourrait « recueillir des dons et des contributions afin d'assurer sa viabilité à long terme. » Troisièmement, la CCA a mis en doute l'efficacité possible du nouvel organisme parce que la portée des pouvoirs dont il serait doté n'était pas claire. Le ministère de l'Environnement, auquel le nouvel organisme sera rattaché, a organisé une table ronde en février 2008 sur la création du nouvel organisme. Le gouvernement a diffusé peu de détails sur cet événement, sauf qu'il voulait réunir les intéressés clés de la communauté nationale et internationale pour discuter de la conception du nouvel organisme. De plus, rien n'est dit à propos de cet organisme dans le Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009 d'Environnement Canada. Le manque d'information laisse perplexe. En voyant la Fiducie s'établir et entreprendre ses opérations, il importera de s'assurer que l'information sur ce nouvel organisme soit disponible et qu'il soit doté d'une structure de gouvernance efficace et viable.

⁶ Ministère des Finances du Canada. *Viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur : Le Plan budgétaire de 2007*. Ottawa : Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 15.

ANNEXE

Dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis, Total du Budget principal et du Budget supplémentaire pour l'exercice 2007-2008

(en millions de dollars)

Organisme ¹	Budget principal 2007-2008	Budget supplémentaire (A) 2007-2008		Budget supplémentaire (B) 2007-2008		Dépenses totales 2007-2008
		Transferts	Crédits	Transferts	Crédits	
Ministère du Patrimoine canadien	1,363.0	(9.873)	87.688	(0.303)	-	1,440.5
Conseil des Arts du Canada	181.3	0.456	-	-	-	181.8
Société Radio-Canada	1,044.0	-	60.0	-	-	1,104.0
Bibliothèque et Archives Canada	119.3	23.162	12.361	(0.010)	-	154.8
Centre national des Arts	35.2	0.343	20.368	-	-	55.9
Galerie nationale du Canada	46.8	-	4.650	-	-	51.4
Musée canadien des civilisations	61.1	-	0.725	-	-	61.9
Musée canadien de la nature	84.2	-	0.720	-	-	84.9
Musée des sciences et de la technologie du Canada	25.9	-	4.736	-	1.475	32.1
Office national du film du Canada	67.1	-	-	-	-	67.1
Téléfilm Canada	104.6	0.55	-	-	-	105.2
TOTAL	3,132.5	-²	191.2	-²	1.475	3,339.9

Remarques :

¹Tous ces organismes produisent aussi des recettes annuelles.

²Les transferts totaux ne sont pas fournis étant donné que certaines de ces dépenses représentent les transferts d'un organisme à un autre à l'intérieur du Ministère ou représentent les transferts qui entrent au ministère du Patrimoine canadien ou qui en sortent pour la programmation dans des secteurs autres que ceux qui sont traités dans la présente Analyse du Budget (voir la discussion à la Section II de l'analyse pour les détails des transferts).

Sources : Gouvernement du Canada; *Budget 2007-2008, Parties I et II : Le plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire (A) 2007-2008 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire (B), 2007-2008 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008*.